



## AUTOROUTES

Section Syndicale « Société des Autoroutes AREA »

BP5 73470 NANCES Téléphone & Télécopie 04 79 65 38 85

Nances, le 22 janvier 2013

A Monsieur Philippe NOURRY directeur général de la société AREA

Monsieur,

Nous venons de découvrir la liste des véhicules de fonction ainsi que la note de procédure pour l'attribution de ces véhicules.

Nous regrettons de ne pas avoir été consulté et informé au préalable sur cette nouvelle liste et cette nouvelle politique d'attribution.

En effet, nous avons été sollicités par de nombreux collègues, concernés par un changement de véhicule à plus ou moins brève échéance, sur ces modifications.

Jusqu'à présent la liste des véhicules de fonction par catégorie préservait un équilibre et une certaine équité entre les différentes catégories de cadres de l'entreprise.

En première analyse nous constatons d'importantes disparités entre les catégories.

Nous allons donc étudier de manière plus précise cette liste et vous faire part de ce qui pour notre organisation syndicale représentative du collège cadre, pose problème.

Nous tenons à vous rappeler vos engagements concernant les voitures de fonction qui sont un élément de rémunération non négligeable pour les cadres.

Veuillez agréer, monsieur le directeur général, l'expression de nos sincères salutations.

**Eric PIZZORNI**

**Patrick HOFMAN**

**Copie ; DRH, ensemble des cadres, section syndicale autoroutes**

SECTION PROFESSIONNELLE AUTOROUTES

15, RUE DE LONDRES - 75009 PARIS  
TEL. : 01 . 55 . 31 . 76 . 76 / FAX : 01 . 55 . 31 . 76 . 33 / 32  
E - MAIL : [semco@cgcbtp.com](mailto:semco@cgcbtp.com)

Le DSC CFE-CGC APRR

Dijon 27/01/2013  
Note CFE-CGC 2013-02

**Monsieur P. NOURRY**  
**PDG APRR**  
**21850 St APOLLINAIRE**

**Objet : Véhicules de fonction**

Monsieur le Président Directeur Général,

La dernière note relative à la Politique Véhicule de Fonction (et la grille des véhicules ventilés sur 6 classes A à F) a provoqué un vif émoi au sein d'une très grande partie du management d'APRR (et également d'AREA).

En cette période de grande instabilité au niveau national (crise financière, économique, de l'emploi, baisse du trafic..), le Groupe APRR ne peut obtenir d'excellentes performances, des résultats et réussir ses réorganisations que si l'ensemble du management reste soudé...

Or, la nouvelle note concernant les véhicules de fonction contribue à des scissions dans le management, à savoir :

- **Incompréhension des chefs de services en DREX qui :**
  - o se trouvent maintenant classés dans une catégorie de véhicules inférieure aux chefs de districts, alors que leur périmètre d'activité a doublé ces dernières années (600 km en moyenne au lieu de 300 et ce sans adjoint), et que prochainement leurs collègues chefs de district eux, vont voir leur charge de travail très fortement réduite (perte du péage), tout en ayant un adjoint pour certains,
  - o ont pris des responsabilités supplémentaires au niveau des mandats et délégations de pouvoir vis-à-vis de l'astreinte liées aux grandes régions. L'exploitation n'a rien à voir avec le monde du BTP ; l'autoroute fonctionne 24H/24, On voit bien ici que l'on ne peut pas comparer un cadre technique dans le BTP à un chef de service en DREX qui en plus de ses fonctions classiques prend l'astreinte entre 12 et 16 sem/an (24H/24),
  - o ont vu les options de sécurité et de confort de certains modèles baisser (plus de GPS, de régulateur sur certains modèles de voiture,..), alors que leur kilométrage annuel a doublé ces dernières années (en moyenne 50.000 à 70.000 km y compris hors réseau autoroutier) et ce, sans comparaison avec certains chefs de district qui roulent peu,
- **Incompréhension de certains chefs de districts** (logés) qui ont évolué et/ou envisagent d'évoluer dans le cadre de la mobilité et dans l'intérêt d'APRR, vers des postes en région (chef de services) et/ou directions centrales (chargé de missions), et qui vont se retrouver avec une gamme de voiture de fonction d'un niveau moindre !
- **Incompréhension de certains conducteurs d'opération système à la DEX et à la DISI** (grands rouleurs) qui vont baisser de 2 catégories de véhicules de fonction au prochain changement de voiture de fonction, alors que l'allocation d'un véhicule de fonction de la classe dont ils relèvent

aujourd'hui a été présentée pour beaucoup d'entre eux comme un complément de salaire en lieu et place d'une augmentation de salaire sous forme de points,

- **incompréhension des cadres viabilité – sécurité des districts** d'A6 sud (non doublé) et autres sites similaires (Haut Bugey,..), qui voient leurs voitures de fonction disparaître, alors que c'est bien parce que leur district est reconnu comme très compliqué au niveau exploitation qu'il n'ont pas été regroupés par deux (et sans poste d'adjoint),
- **Incompréhension de certains managers de la DEX**, à la veille de la mise en œuvre du projet « évolution », où chefs de service DREx et chefs de district devraient former une équipe soudée autour de la direction afin de porter ce projet à tous les niveaux. La scission que peut créer la note sur les véhicules de fonction interpelle sur le fonctionnement et l'organisation qu'APRR souhaite mettre en place au sein de la DEX.
- **Incompréhension vis-à-vis de la mobilité** pour certains chefs de districts qui en postulant chefs de service et/ou chargé de missions (classé en « N » dans la cartographie des emplois), se verrait attribuer un véhicule de fonction de moindre gamme,

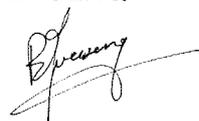
On peut très bien comprendre qu'APRR recherche à ajuster en permanence la liste des véhicules pour faire des économies sur les gammes de véhicules, mais à condition que ce soit équitable et partagé ; hors ce n'est pas le cas cette fois-ci si on regarde dans le détail les 6 classes de voitures de fonction !

Si, comme c'est le cas dans le BTP, l'entreprise cherche à valoriser, au niveau des voitures de fonction, les responsables des unités de production et centre de profits au détriment des cadres techniques, cette réflexion n'est pas adaptée au sein de notre société qui est en charge d'assurer la gestion d'une concession 24H24, 365 jours/an. La chaîne opérationnelle ne se limite pas aux districts (qui ne sont pas des centres de profit) ; les chefs de service régionaux font du management opérationnel, pour certains quotidiennement et pour tous, dans le cadre de l'astreinte (de niveau direction régionale avec les préfetures, les autres administrations, l'ensemble des partenaires SDIS, EDSR, autres gestionnaires de voiries).

Aussi, nous vous demandons par la présente, monsieur le Président Directeur Général, d'apporter les corrections qui s'imposent pour que le management se sente de nouveau soudé et solidaire pour faire face aux nombreux dossiers et réorganisations qui nous attendent en 2013 et dans les années à venir.

En espérant que cette demande reçoive une suite favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Délégué Syndical Central  
B. AVERSENQ



Copie : DRH – Mr. P. BOCCARDI  
DEX – Mr. X. RIGO  
4 DSE CFE-CGC APRR